

MANDAT À UN CABINET D'AVOCATS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de période de questions.

2021-01-039 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 25 janvier 2021.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière